

(*Trip.*, XIV, 10, p. 23 r°.)

Un homme nommé *Ki-yi-lo* vit dans la pauvreté avec sa femme. Un jour il voit un notable qui va faire de grandes libéralités dans un temple; la nuit venue, tandis qu'il est couché avec la tête appuyée sur le bras de sa femme, il s'afflige de ne pouvoir, à cause de sa pauvreté, faire des libéralités qui lui assureraient le bonheur dans ses existences futures; les larmes qu'il verse tombent sur le bras de sa femme; celle-ci se réveille et, apprenant ce qui cause le chagrin de son mari, lui propose de la vendre comme esclave. Mais il lui répond qu'il ne peut vivre sans elle et tous deux se décident à se vendre ensemble au même maître; ils vont donc emprunter dix pièces d'or à un notable, s'engageant à lui livrer dans sept jours leurs personnes s'ils ne lui ont pas rendu l'argent. Le sixième jour venu, ils offrent un repas aux religieux; cependant le roi du pays aurait voulu inviter les religieux ce même jour; il demande au mari et à la femme de lui céder leur tour, et, comme ils refusent avec obstination, il finit par apprendre qu'ils doivent aller se livrer le lendemain même comme esclaves et qu'ils ne peuvent donc pas présenter leurs offrandes aux religieux en quelque autre jour. Ému de tant de piété et de dévouement, le roi enlève ses vêtements et ses colliers ainsi que ceux de sa femme pour les donner à *Ki-yi-lo* et à sa femme, puis il leur accorde en apanage dix bourgades (1).

(*Trip.*, XIV, 10, pp. 23 r°-23 r°.)

Un arhat, sachant par avance que son grâmaṇera doit mourir dans les sept jours, lui accorde un congé pour qu'il retourne chez lui et ne revienne qu'au début du septième jour; le jeune homme part et, sur sa route, il rencontre des fourmis emportées par le courant d'un ruisseau; il leur sauve la vie en les retirant de l'eau. A cause de cette bonne œuvre, sa vie est prolongée, et,

(1) Cf. *Sâtrâlamkāra*, trad. Huber, n° 76, pp. 429-433.